

# CONVENTION

Association ACIDD

Université d'été de la communication pour le développement durable

Entre :

- l'**association ACIDD** (association pour la communication et l'information sur le développement durable), domiciliée au Parc d'Activités – F-84120 LA BASTIDONNE, représentée par son Président, Monsieur Gilles BERTAULT, dûment habilité aux présentes par délibération de son assemblée générale.

ET

- la **Communauté urbaine de Bordeaux**, représentée par son Président, Monsieur Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil de Communauté n°2014/ du 11 juillet 2014, domiciliée à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BODEAUX CEDEX.

Il est dit et convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté urbaine au financement de la 12<sup>ème</sup> édition de l'Université d'été de la communication pour le développement durable qui se déroulera à Bordeaux, dans les locaux du TnBA (Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine), les 11 et 12 septembre 2014 sous l'initiative de l'association ACIDD et du Comité 21.

## ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Le budget prévisionnel de l'opération étant estimé à 160 000 €HT, la Communauté urbaine a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de **25 000 €** pour sa réalisation.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de l'opération s'avérait inférieur à une base subventionnable de 160 000 €HT, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

## ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'association ACIDD s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

## **ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La Communauté urbaine s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80%, soit la somme de 20 000 € après la signature de la présente convention,
- le solde de 20 %, soit la somme de 5 000 € à la réception des documents suivants :
  - les bilan, compte de résultat et annexes détaillées, certifiées conformes par le Président de l'association ou par un commissaire aux comptes,
  - un compte rendu financier de l'action, conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du CRF prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
  - une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet,
  - une information qualitative décrivant notamment la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet,
  - la copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

## **ARTICLE 5 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS**

Le Président de l'association ACIDD ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des commissions compétentes, le bilan de l'action réalisée ainsi que le bilan financier de l'action,
- à faciliter le contrôle par les services de la communauté, de la réalisation de l'action, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à La Cub ses statuts actualisés.

## **ARTICLE 6 : CLAUSE DE PUBLICITE**

ACIDD s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté urbaine sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés et publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté urbaine ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 7 : CONDITION DE RESILIATION**

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde devront être produites dans un délai maximum de 6 mois à dater de la fin de l'exercice 2014, soit le 30 juin 2015 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

Par ailleurs, le non respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités de l'association signataire, pendant sa durée de validité, rendrait caduques les dispositions de la présente convention.

## **ARTICLE 8 : CONTENTIEUX**

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de l'association ACIDD,  
**Gilles Berhault**

Le Président de La Communauté urbaine,  
**Alain Juppé**

# 12° université d'été de la communication pour le développement durable

## « Nouveaux imaginaires, nouveaux mythes »

### 11 et 12 septembre 2014 - Bordeaux

## Pré - programme

### **Mercredi 10 septembre**

- 18.00 Soirée inaugurale (visite et cocktail dînatoire).

### **Jeudi 11 septembre**

- 9.30 Accueil, networking structuré.
- 10.30 Ouverture officielle.
- 10.45 World café :  
*méthode de travail en commun, au cours de laquelle les participants (qui peuvent être très nombreux), installés à des tables de 5/6 personnes, débattent autour d'une question pendant 20 minutes, puis se mélangent autour d'autres tables.*
- 12.45 Déjeuner.
- 14.15 Table ronde « Quelles prospérités dans la société du 21° siècle, celui des changements climatiques ? ».
- 15.30 Coffee break.
- 16.00 15 ateliers de coproduction (side events) :  
*composés de maximum 20 personnes, les ateliers traitent d'un sujet en deux heures et en cinq temps : introduction/état des lieux, retours d'expériences, éléments de vision, échange entre les participants, élaboration de propositions d'actions.*  
*(voir détails ci-dessous)*
- 18.30 Rencontre avec...Brice Lalonde (ancien ministre, ancien ambassadeur au climat, secrétaire exécutif du Sommet « Rio+20 », en charge de mobiliser le monde économique pour la COP21, conférence mondiale pour le climat).
- 19.30 Apéritif, dîner, soirée.

## Vendredi 12 septembre

- 9.00 Table ronde « Numérique, médias et développement durable ? ».
- 9.45 Table ronde « Au secours la publicité cela marche ? ».
- 10h45 15 Showcases (de 30 mn) :  
*sur un format de 30 minutes sont présentées les actions de communication, marketing, concertation, Agenda 21, changement de comportement... les plus intéressantes ou originales, toujours dans une logique de duplication dans d'autres organisations ou territoires.*
- 12.30 Déjeuner.
- 13.45 Compte-rendu des travaux de l'Acidd'l'ab :  
*l'Acidd'l'ab est un groupe d'une quinzaine de scientifiques et d'experts qui aura planché, pendant les 2 jours, sur l'imaginaire des changements de comportement.*  
*En dehors de ces temps spécifiques, ils seront en inter-échange permanent avec les autres participants, notamment lors du déjeuner du jeudi et lors de la dernière demi-heure des ateliers.*  
*Elles et ils définiront une vision qu'ils mettront en débat en clôture de l'Université d'été.*  
*(voir composition ci-dessous)*
- 15.15 Débat sur l'ensemble de l'Université d'été et ses perspectives d'évolution.
- 16.00 Clôture.

## Thématiques des ateliers du jeudi 11/09 après midi (8 à 20 participants) :

1. Comment engager vraiment les collaborateurs dans les politiques de développement durable des organisations ?
2. Quelle place et rôle de la communication - et des communicants - dans la Conférence mondiale pour le climat, Paris 2015 (COP21) ?
3. Big data, open data : quel système d'information pour le développement durable ? Quelles opportunités et quels risques ?
4. Le développement durable : facteur d'innovation marketing ?
5. Changements de comportements : quels nouveaux partenariats et alliances ?
6. Économie circulaire : quels nouveaux modèles de mobilisation pour améliorer le recyclage ?
7. La consommation collaborative va-t-elle ré enchanter la communication?
8. Smart Agenda 21, ou Agenda 21 collaboratif?
9. Réinventer la concertation ?
10. Construire une vision partagée de la ville durable avec...?
11. Parler d'adaptation aux changements climatiques risque-t-il de démobiliser sur la lutte ?
12. Éducation... quand l'internet fait la révolution ?
13. Où sont les créateurs ?
14. Mobilités et immobilités ?
15. Un monde de jeux... Assister ou participer ?

## **Membres de l'ACIDD'Lab 2014 :**

Mathieu Baudin (directeur de l'Institut des Futurs souhaitables),  
Gildas Bonnel (Président de l'agence Sidièse et de la commission développement durable de l'AACC),  
Julie Chabaud (directrice de l'Agenda 21 et de l'aménagement numérique de la Gironde),  
Antoine Charlot (directeur général adjoint du Comité 21 et délégué régional en Pays de la Loire),  
Carine Dartiguepeyrou (prospectiviste, conseil en stratégie et management, accompagnement du changement),  
Cynthia Fleury (philosophe, Museum d'Histoire Naturelle, Ecole Polytechnique),  
Jean-Pierre Goux (directeur de la stratégie de Powernext, auteur de romans de science fiction),  
Francis Jutand (directeur scientifique de l'Institut Mines Télécom),  
Bettina Laville (conseillère d'État),  
Thierry Libaert (professeur en sciences de l'information et de la communication, auteur),  
Valérie Martin (Chef du département communication et information de l'Ademe),  
Gilles Pennequin (Délégation interministérielle à l'intelligence économique),  
Pierre Siquier (consultant en communication, associé fondateur de Babel),  
Raymond Van Ermel (directeur de European Partners for the environment).